

VIDE GRENIER DE SOSPEL EN FETES

DU 15 Novembre 2026 PLACE GIANOTTI A SOSPEL 06380

FICHE D'INSCRIPTION

INFORMATIONS SUR LE PARTICIPANT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

VILLE :

N° DE TELEPHONE :

MAIL :

PIECE D'IDENTITE : NATURE :

N° :

DATE ET LIEU DELIVRANCE :

(joindre la photocopie du document)

Fiche à retourner avec le règlement de l'emplacement libellé à l'ordre de Sospel en Fêtes (20€/emplacement) et un chèque de 50€ de caution (chèque qui vous sera restitué après constatation par les organisateurs que l'emplacement est laissé propre et vide) à l'adresse suivante : Sospel en Fêtes chez M.ACCILI, Jean-Franck 1663 route de Moulinet 06380 Sospel ou à déposer au COINCAILLERIE, avenue J. Medecin à Sospel. Possibilité de Snack et buvette sur place. Pas de location de tables.

Contact : (heures de repas) 06 69 75 02 28 / 04 93 54 93 29 Mail : jeanfranckaccili@yahoo.fr

IMPORTANT / LA MISE EN PLACE DEVRA ETRE EFFECTUEE AU PLUS TARD A 07H00 SAUF ACCORD AVEC LES ORGANISATEURS ; TOUT EMPLACEMENT NON OCCUPE A 08H00 SERA REPUTE DISPONIBLE ET SERA REATTRIBUE . L'Inconduite de certaines personnes nous oblige à appliquer ces mesures strictement(:

- Toute réservation pour être prise en compte devra être obligatoirement accompagnée du règlement (chèque ou espèces) et du chèque de caution. (sauf autorisation contraire des organisateurs.
- A votre arrivée sur place vous devez obligatoirement vous présenter à l'accueil afin de vous faire marquer « présent », que l'on puisse vous confirmer votre numéro d'emplacement (et régler la redevance due pour votre emplacement s'il n'y pas eu de chèque de réservation)
- Toute réservation sous le chapiteau devra être accompagnée du chèque correspondant à la surface désirée (après accord des organisateurs=
- Toute annulation doit être signalée au maximum 48h00 avant la date du vide grenier, en cas de non respect le montant de l'emplacement sera encaissé. . (sauf indication contraire des organisateurs).
- Par respect pour les visiteurs pas de remballage avant 16h30,
- Confrontés à l'indélicatesse de certains exposants, nous avons été obligés d'appliquer ces mesures.

Vous devez respecter les limites d'emplacements attribués et les observations des organisateurs et placiers. En cas de non respect une majoration en rapport sera pratiquée ou le remballage.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

« J'atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de deux vides greniers dans l'année » (la participation vaut acceptation du présent règlement)